

LE BILLET DU PRÉSIDENT

Dr Dominique Bünzli | président de la SNM



DÉCONNEXION !

J'espère pour que cela a été le cas pour vous durant cet été et vos vacances !

Déconnexion moins agréable ensuite dans des décisions et injonctions juridiques fédérales !

Fascinant comme elles engendrent ensuite parfois une application à côté de la réalité de terrain : p.ex. sécurité au cabinet, loi sur la protection des données... et pour quels risques réels ?

Pas de remise en cause du bien-fondé initial de ces lois. Effectivement, la sécurité de nos collaborateurs et la sensibilité de nos données méritent qu'on s'y attarde. Par contre, c'est ensuite l'exhaustivité demandée pour couvrir tous les potentiels scénarios, même très rares, qui noie finalement le sens initial !

Prenons la sécurité au cabinet : selon des estimations (voir site FMH dédié), pour satisfaire toutes les exigences, cela peut nous prendre, pour un cabinet de 0-10 collaborateurs, environ 1h par semaine (42 heures par an).

Y-a-t-il vraiment eu des blessés, des maladies ou des morts pour justifier pareil investissement ?

Durant cette heure, un médecin peut au minimum consulter deux à trois patients, multiplié par le nombre de semaines et de médecins en Suisse... quel énorme gâchis en ressource ! C'est plutôt l'absence de ces consultations qui engendrera des maladies et des morts !

Pour la Nouvelle Loi sur la Protection des Données, encore du temps pour s'informer, préparer les divers documents, les expliquer, les faire signer, les archiver et finalement pour laisser au patient quel choix ? Et pour quelle amélioration réelle dans la protection contre le vol de donnée ?

Bref, faudrait quand-même se poser ces questions si l'on veut améliorer dans le futur l'efficacité des ressources disponibles en professionnels de santé et favoriser le soin aux patients...

Bon allez, je me reconnecte à la consultation...

Bonne reprise !

DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT ET SÉCURITÉ DES DONNÉES AU CABINET MÉDICAL

Caroline Gallois-Viñas, responsable de la cellule Cybersanté, directrice opérationnelle de la Structure Porteuse DEP Neuchâtel

Les informations médicales des patients étant des données sensibles et confidentielles, il est essentiel de mettre en place des mesures visant à assurer une protection optimale et garantir leur intégrité.

Ces dernières années, le nombre de cyberattaques a augmenté en Suisse et les cabinets médicaux sont de plus en plus pris pour cible, avec pour exemple malheureux le piratage de certains cabinets médicaux de la Chaux-de-Fonds en mars 2022.

Les principaux types de cyberattaques observés sont :

PHISHING : Les attaquants créent des e-mails, des messages texte ou des sites Web qui semblent légitimes pour inciter les destinataires à divulguer des informations sensibles telles que des mots de passe, des numéros de carte de crédit, des informations bancaires, etc.

RANSOMWARE : Il s'agit d'une forme d'attaque où des logiciels malveillants chiffrent les fichiers d'un système ou d'un réseau, puis demandent une rançon en échange de la clé de déchiffrement. Les victimes sont souvent confrontées à des menaces de suppression définitive et/ou de publication sur le Dark Web de leurs données si la rançon n'est pas payée. Il n'y a cependant aucune garantie que les pirates disposent effectivement de la clé de déchiffrement.

MALWARE (logiciels malveillants) : Le terme «malware» englobe divers types de logiciels malveillants tels que virus, vers, chevaux de Troie, spywares, adwares, etc., conçus pour endommager, compromettre et/ou ralentir les systèmes informatiques.

ATTAQUES PAR DÉNI DE SERVICE (DDoS) : Les attaques DDoS consistent à submerger un serveur ou un réseau avec un trafic excessif de connexions, rendant ainsi les services inaccessibles pour les utilisateurs légitimes.

Comment prévenir ces attaques en cabinet médical et assurer la sécurité des données des patients ?

- Il est tout d'abord essentiel de **former et sensibiliser** le personnel du cabinet médical aux risques et aux bonnes pratiques à respecter.
- Utiliser un **antivirus et un pare-feu**.
- **Effectuer les mises à jour et appliquer les correctifs régulièrement** pour les systèmes d'exploitation, les applications, les logiciels et les équipements réseaux, afin de corriger les vulnérabilités connues. Ce point doit faire partie du contrat que vous avez avec votre prestataire informatique.
- **Utiliser un mot de passe complexe** pour accéder à l'ordinateur et penser à verrouiller/fermer la session lorsque l'on quitte le poste de travail. Ne pas divulguer le mot de passe et ne pas le noter à un endroit facilement accessible.
- **Effectuer des sauvegardes régulières** de toutes les données médicales et stocker ces sauvegardes dans un endroit sécurisé, hors ligne (p. ex. disque dur externe).

ET LE DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT (DEP) DANS TOUT ÇA ? CONSTITUE-T-IL UN RISQUE POUR LA SÉCURITÉ OU AU CONTRAIRE LA RENFORCE-T-IL ?



La plateforme DEP en tant que telle est hautement sécurisée. Elle répond à la loi sur le dossier électronique du patient (LDEP) et a été certifiée par un organisme indépendant, sur la base de plus de 440 critères techniques et organisationnels.

Les principales mesures mises en place au niveau de la plateforme elle-même et de la communauté de référence sont les suivantes :

- **Authentification forte à 2 facteurs** : L'accès à la plateforme est uniquement possible pour un utilisateur détenant un Moyen d'Identification Électronique (MIE) à 2 facteurs, fourni par un éditeur certifié. Ceci s'applique aux patients, à leurs représentants, aux professionnels et auxiliaires de santé ainsi qu'aux administrateurs de Mon Dossier Santé.



Numéro 112 | AUTOMNE 2023

Bulletin officiel de la Société neuchâteloise de médecine

Caroline Gallois-Viñas, responsable de la cellule Cybersanté, directrice opérationnelle de la Structure Porteuse DEP Neuchâtel

Mon DOSSIER SANTÉ

INSCRIVEZ-VOUS !

www.mondossiersante.ch



- **Données cryptées et stockées en Suisse :** Les données médicales des patients doivent légalement être stockées sur des serveurs installés en Suisse. C'est par conséquent la nouvelle loi fédérale sur la protection des données (nLPD) et ses ordonnances qui s'appliquent. Les données médicales sont cryptées en transit (entre les terminaux) et au repos (sur les serveurs), grâce aux dernières technologies disponibles sur le marché. De plus, les données cryptées et les clés cryptographiques sont stockées sur des environnements totalement séparés auprès du fournisseur de plateforme, qui est certifié selon la norme EN ISO/IEC 27001.
- **Tests d'intrusion :** La plateforme DEP a subi plusieurs tests d'intrusion exécutés par différents prestataires distincts avant ouverture. Le fournisseur de la plateforme mène également de nouveaux tests d'intrusion à chaque mise à jour majeure sous la forme d'un « Bug Bounty program » récompensant la découverte de bugs et/ou failles de sécurité. De plus, des tests visant à empêcher le social engineering et à mettre en application le plan de reprise d'activité sont régulièrement effectués.
- **Audits réguliers :** La communauté de référence proposant le DEP est auditée régulièrement. Un audit complet a lieu tous les 3 ans et un audit de suivi a lieu chaque année pour assurer la conformité à la LDEP. Les prestataires de soins sont également audités par échantillonnage.

La LDEP édicte également des exigences de sécurité envers les prestataires de soins et c'est en ce sens que le DEP va permettre d'augmenter la sécurité au sein des cabinets médicaux. Ces exigences sont les suivantes :

- **Formation** de tous les utilisateurs (professionnels et auxiliaires) au DEP et sensibilisation à la sécurité de l'information
- Utilisation d'un **antivirus / pare-feu avec mise à jour régulière**
- **Annonce** à la communauté de référence en cas d'**incident de sécurité** ou de départ d'un collaborateur
- **Gestion restrictive des droits administrateurs du système**
- Utilisation d'un Moyen d'Identification Électronique (MIE) à 2 facteurs certifié

Pour plus d'informations sur Mon Dossier Santé, le dossier électronique du patient neuchâtelois, et les modalités d'affiliation, n'hésitez pas à consulter notre site internet <https://www.mondossiersante.ch/prestataires-de-soins/>.

Mon DOSSIER SANTÉ

INSCRIVEZ-VOUS !
www.mondossiersante.ch



Numéro 112 | AUTOMNE 2023

Bulletin officiel de la Société neuchâteloise de médecine

NOUVELLE LOI SUR LA PROTECTION DES DONNÉES. QU'EN EST-IL POUR LES CABINETS MÉDICAUX ?

Claudia Brenn Tremblau, Présidente de la direction, Caisse des Médecins

UNE ADAPTATION QUI S'APPLIQUE AUSSI AUX CABINETS MÉDICAUX

La nouvelle loi sur la protection des données (nLPD) est entrée en vigueur le 1er septembre 2023. Elle contient de nouvelles dispositions sur le traitement des données personnelles dans les cabinets médicaux. Il ne s'agit là que d'une évolution. Il vaut toutefois la peine de jeter un œil sur les changements principaux relatifs au travail effectué au cabinet médical.

DONNÉES PERSONNELLES : la nLPD protège les données des personnes physiques. Sont protégées les données dites personnelles telles que le nom, l'adresse de domicile ou l'adresse e-mail, le numéro de téléphone et d'autres informations qui se rapportent très concrètement à une personne ou qui permettent de l'identifier. La nouvelle loi améliore la protection des personnes concernées (dans le cadre d'un cabinet médical, il s'agit donc de la patientèle) et la transparence de l'utilisation des données. Il convient de garantir la sécurité des données personnelles et de préciser clairement la finalité de leur collecte.

DONNÉES PARTICULIÈREMENT SENSIBLES : pour les données particulièrement sensibles, dont font partie les données relatives à la santé, les exigences en matière de protection des données sont plus élevées et le traitement de ces données requiert le consentement explicite du ou de la patient·e. Par leur profession, les médecins sont des « collecteurs de données ». En effet, en vertu de la loi fédérale sur les professions médicales et des lois cantonales sur la santé, les médecins se doivent de tenir un dossier médical et donc de collecter des données.



CONSENTEMENT DES PATIENTES ET PATIENTS

La loi révisée exige que les patient·es reçoivent une information transparente sur le traitement des données. Ils doivent notamment être informés de la finalité du traitement des données et des destinataires des données (p. ex. laboratoire, partenaire débiteur, etc.). Il est recommandé de faire signer le formulaire d'inscription par la patientèle en gage de consentement explicite. Si un·e patient·e refuse de donner son consentement, le cabinet médical peut refuser le traitement, sauf s'il s'agit d'une urgence médicale.

Claudia Brenn Tremblau, Présidente de la direction, Caisse des Médecins

PRINCIPES DU TRAITEMENT DES DONNÉES

La nouvelle loi sur la protection des données n'a apporté que peu de changements aux principes d'un traitement licite des données. Les adaptations nécessaires des procédés actuels de traitement des données peuvent être résumées comme suit.

REGISTRE DES ACTIVITÉS DE TRAITEMENT : la nLPD prévoit que tous les collecteurs de données qui traitent des données personnelles particulièrement sensibles à grande échelle doivent établir un « registre des activités de traitement ». Compte tenu des données habituellement collectées dans les cabinets médicaux, on peut partir du principe que la majorité des cabinets médicaux sont tenus de gérer un tel registre. La FMH met à disposition, sur son site Internet, un guide de recommandations pour l'établissement du registre ainsi qu'un modèle.

DÉCLARATION DE PROTECTION DES DONNÉES : sur le site Internet de chaque cabinet médical doit figurer une déclaration de protection des données. Il doit expliquer simplement qui consulte les données collectées et ce qui est fait avec lesdites données. Si des services externes sont utilisés (p. ex. des outils de newsletter ou des outils Google), il convient de les mentionner. L'utilisation de cookies doit également être clarifiée dans la déclaration de protection des données. Il est recommandé de vérifier les déclarations de protection des données déjà existantes et de les adapter si nécessaire au regard des nouvelles dispositions. Un modèle est disponible sur le site Internet de la FMH.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ : dans les cabinets médicaux, le secret revêt déjà une grande importance du point de vue du droit pénal et de la protection des données. Il faut partir du principe que les contrats de travail conclus avec le personnel (assistant·es médicaux·ales ou personnel spécialisé dans le nettoyage) contiennent déjà des conventions de confidentialité. En l'absence de telles déclarations, il convient de rédiger lesdites conventions. Un modèle est disponible sur le site Internet de la FMH.

CONVENTION DE TRAITEMENT DE DONNÉES EN SOUS-TRAITANCE : conformément à la nLPD, il convient de créer une base contractuelle pour la sous-traitance réalisée par un responsable du traitement des données, par exemple un·e comptable, un·e fiduciaire, un·e prestataire de logiciels ou un·e partenaire de gestion des débiteurs. Une convention de traitement de données en sous-traitance constitue le complément du contrat principal pour ce qui est de la protection des données. Pour les fournisseurs professionnels, il y a lieu de considérer que de telles conventions ont déjà été établies de manière juridique valable ou que les contrats existants ont été dotés d'un complément correspondant. Un guide utile et un modèle concret sont disponibles sur le site Internet de la FMH.

DEMANDES DE PROTECTION DES DONNÉES ÉMANANT DE PATIENT·ES

L'ancienne et la nouvelle loi sur la protection des données indiquent que les personnes concernées, à savoir la patientèle, peuvent faire une demande concernant leurs données. En vue d'assurer le bon traitement desdites demandes par le cabinet médical, la Caisse des Médecins a rédigé une fiche d'information claire qui décrit la procédure concrète et contient des propositions de réponses standard. La fiche d'information et un formulaire de demande pour la patientèle se trouvent sur le site Internet de la Caisse des Médecins.

VIOLATION DE LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

À l'avenir, il faudra s'assurer de repérer les violations de la protection des données et de les signaler aux services responsables. Chaque cabinet médical doit donc prévoir une procédure adéquate ainsi qu'informer et instruire son personnel. Ce dernier doit savoir comment gérer la sécurité des données et à qui il doit s'adresser en cas de violation. En outre, les cabinets médicaux doivent signaler à l'autorité de surveillance toute violation grave de la sécurité des données. Il y a violation de la sécurité des données par exemple lorsqu'une clé USB contenant des données personnelles est perdue ou que le système du cabinet a été « piraté » de l'extérieur. Des documents utiles à ce sujet sont également disponibles sur le site Internet de la FMH.

Claudia Brenn Tremblau, Présidente de la direction, Caisse des Médecins

LA SANCTION N'EST PAS UNE FATALITÉ

La violation des obligations d'information, de renseignement et de coopération ou le non-respect des obligations de diligence peuvent être sanctionnés par des amendes allant jusqu'à CHF 250 000.-. Afin de les éviter, il est important que la collecte et l'utilisation des données personnelles soient conformes à la loi, que les informations nécessaires puissent être consultées et qu'une explication claire soit donnée quant à la finalité et les éventuels destinataires des données. Il convient également d'indiquer le responsable des données. Chaque cabinet doit désigner une personne de contact pour les questions de protection des données. Si aucun·e collaborateur·trice n'est explicitement désigné·e, alors le ou la propriétaire du cabinet devrait en principe être la personne responsable.

En raison de la nLPD, quelques changements doivent être apportés dans les cabinets médicaux. Avec l'aide des nombreux modèles et exemples (voir les indications dans l'encadré ci-dessous) et la prudence nécessaire, la charge de travail restera dans des limites raisonnables.

GUIDES PRATIQUES, LISTES DE CONTRÔLE ET FORMULAIRES

À la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur la protection des données, la FMH et la Caisse des Médecins Société coopérative ont élaboré de nouveaux formulaires, modèles, listes de contrôle et guides. Ces documents sont disponibles gratuitement sur les sites Internet de la FMH et de la Caisse des Médecins Société coopérative :

DOCUMENTS GÉNÉRAUX ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

www.fmh.ch – rubrique « Protection des données / Loi sur la protection des données »

www.caisse-des-medecins.ch – rubrique « Loi sur la protection des données »

www.edoeb.admin.ch – rubrique « Protection des données > Principales nouveautés »

FORMULAIRES POUR LA PATIENTÈLE

La FMH et la Caisse des Médecins ont toutes deux élaboré un formulaire pour le consentement du ou de la patient·e. Les modèles se trouvent sur leurs sites Internet respectifs. La Caisse des Médecins a en outre créé une feuille d'information destinée à la patientèle qui peut être téléchargée gratuitement en 9 langues sur son site Internet.

www.caisse-des-medecins.ch — rubrique « Loi sur la protection des données > Modèles et listes de contrôle »

CANICULE 2023

Cindy Bregnard, collaboratrice scientifique | Laurent Kaufmann, médecin cantonal

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DU SERVICE CANTONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE AUPRÈS DES PARTENAIRES DE SANTÉ DU CANTON DE NEUCHÂTEL

INTRODUCTION

Du samedi 19 août au vendredi 25 août, une période de canicule s'est installée sur l'ensemble de la Suisse.

COMMENT LA POPULATION DU CANTON A-T-ELLE SUPPORTÉ CETTE PÉRIODE DE CANICULE ?

COMMENT LES DISPOSITIFS DE SOINS ONT-ILS DÛ S'ADAPTER ?

Telles ont été les interrogations du service cantonal de la santé publique. Un questionnaire en ligne a ainsi été adressé aux partenaires principaux de la santé par un message du médecin cantonal lors de la fin d'alerte canicule.

Les objectifs de l'enquête étaient donc d'évaluer l'impact de la canicule tant sur la santé de la population que sur l'ensemble du dispositif de soins neuchâtelois, ceci pour permettre aux autorités politiques et sanitaires de prendre les mesures adéquates et ajuster les recommandations.

Nous publions ici à destination du corps médical les résultats utiles de l'enquête.

ANALYSES DESCRIPTIVES

Un total de 114 questionnaires a été recueilli entre le 25 août et le 08 septembre 2023. Le sondage a été rempli par 12 domaines d'activité distincts qui ont été regroupés en 5 groupes d'activité (Figure 1). L'estimation du taux de participation global n'est pas réalisable pour la majorité des groupes d'activité étant donné que le nombre de destinataires du courriel n'était pas connu. Cependant, une participation plus que satisfaisante de 54% est à noter de la part des EMS (28 établissements sur 52 dans le canton de Neuchâtel).

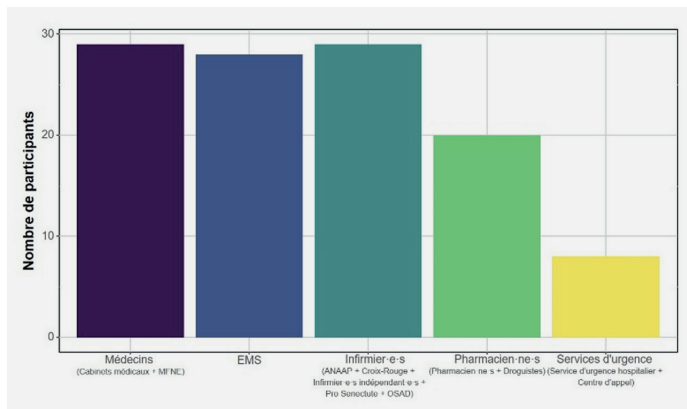


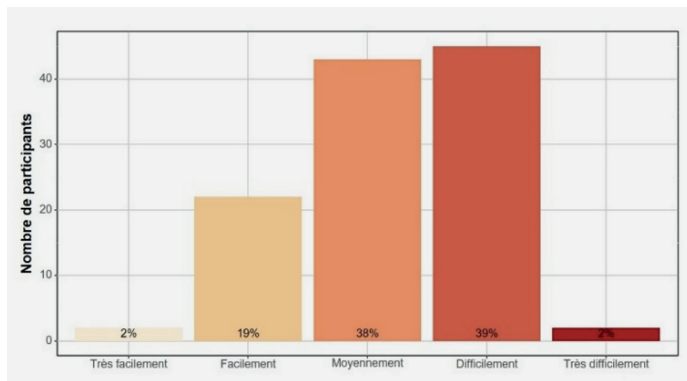
Figure 1 : Groupes d'activité créés à partir des 12 domaines d'activité distincts.

RÉSULTATS ET DISCUSSION

TOLÉRANCE GÉNÉRALE DE LA CANICULE PAR LES BÉNÉFICIAIRES

A la question : « De façon générale, comment vos bénéficiaires ont-ils traversé cette période caniculaire ? », les partenaires de santé ont répondu à 41% « difficilement » ou « très difficilement », 38% ont répondu « moyennement » et seuls 21% ont répondu « facilement » ou « très facilement » (Figure 2).

Figure 2 : Observation de la tolérance générale de la canicule par les bénéficiaires de soins.

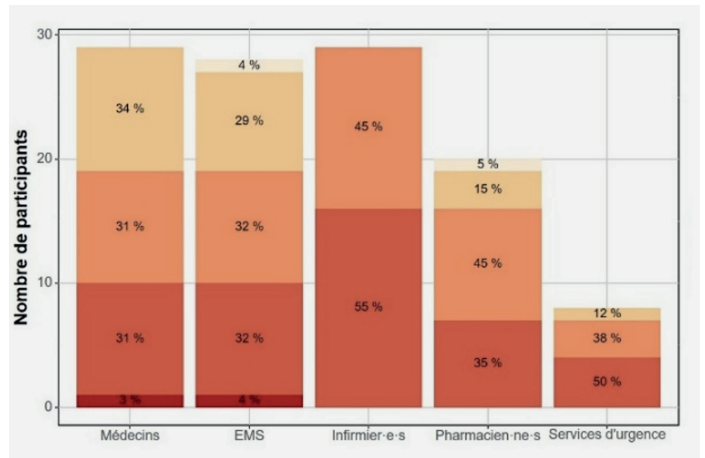


Résultat de l'enquête canicule

Le groupe Infirmier.e.s a observé plus souvent des situations difficiles (probablement par une proximité plus grande avec les personnes vulnérables), le groupe Services d'urgence n'a observé que rarement des situations faciles (probablement par effet de concentration) (Figure 3).



Figure 3 : Observation de la tolérance générale de la canicule par les bénéficiaires de soins en fonction des groupes d'activité.



IMPACT SUR LA STRUCTURE DU DOMAINE D'ACTIVITÉ

En période de canicule, les conditions de travail des prestataires de soins peuvent être modifiées rapidement tant en raison d'une modification de la demande, que par une modification des conditions même de travail. Dans ce sens, les partenaires de la santé ont été interrogés sur trois impacts possibles concernant leur propre structure en lien avec une période caniculaire.

La question suivante était posée : **Comment votre structure a-t-elle été impactée par cette période de canicule – au niveau logistique – au niveau organisationnel – au niveau des ressources humaines (RH) ?**

Dans le groupe des Médecins, une minorité d'entre eux mentionnent avoir été impactés « fortement » ou « très fortement » sur les plans logistique, organisationnel et RH (3%, 10% et 6% ; Figure 4).

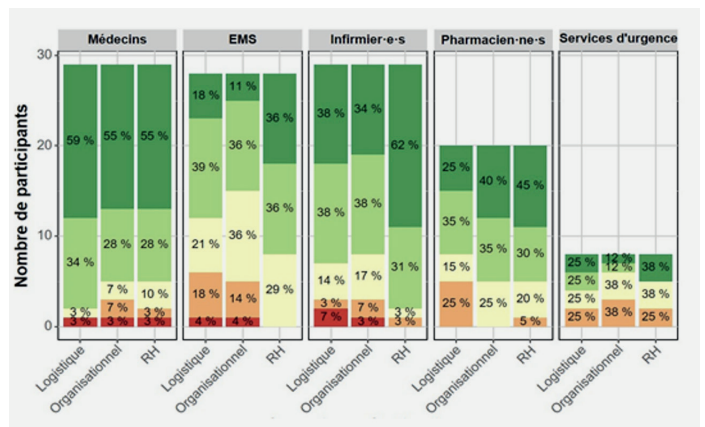
Dans le groupe des EMS, leurs structures semblent davantage avoir été « fortement » impactées par rapport aux autres groupes d'activité, tant sur le plan logistique que sur le plan organisationnel (22% et 18%).

Dans le groupe des Infirmier.e.s indépendant.e.s, une minorité mentionnent avoir été impactée « fortement » ou « très fortement » sur les plans logistique, organisationnel et RH (10%, 10% et 3%).

Dans le groupe des Pharmacien.ne.s, une partie importante d'entre eux mentionnent avoir été « fortement » impactés sur le plan logistique, alors qu'une minorité d'entre eux ont rapporté un impact au niveau RH (25% et 5%).

Dans le groupe des Services d'urgence, leurs structures semblent davantage avoir été « fortement » impactées par rapport aux autres groupes d'activités sur les plans logistique, organisationnel et RH (25%, 38% et 25%), même si une comparaison de ces chiffres avec les autres groupes d'activité doit être mesurée au vu d'une participation plus faible.

Figure 4 : Impact sur la structure au sein de chaque groupe d'activité.



Résultat de l'enquête canicule

MESURES OU ADAPTATIONS FUTURES

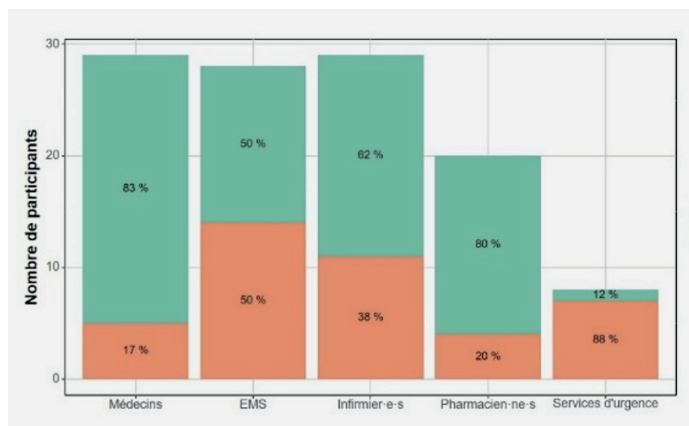
Les partenaires de la santé pouvaient librement s'exprimer sur de possibles adaptations futures pour mieux faire face à de prochaines périodes de canicules.

A la question « Compte tenu de votre expérience de cette année, envisagez-vous des mesures ou des adaptations pour l'année prochaine ? », plus d'un tiers d'entre eux envisagent des adaptations.

Le projet d'envisager des adaptations concerne 88% des Services d'urgence, 50% des EMS et 38% des Infirmier·e·s indépendant·e·s. Seuls 20% des Pharmacien·ne·s et 17% des Médecins mentionnent des adaptations à envisager (Figure 5).

Figure 5 :

Volonté de mises en place de mesures ou d'adaptations futures au sein de chaque groupe d'activité.



COMMENTAIRES ET REMARQUES PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

MÉDECINS : L'importance inattendue des décompensations psychiatriques a été relevée (augmentation de 44% des urgences par agitations psychomotrices, décompensations anxieuses...). La nécessité d'envisager des messages d'adaptation de traitements médicamenteux a été mentionnée. Les parturientes et les nouveau-nés ont notablement souffert de la canicule.

La mise en place de systèmes d'aération est l'adaptation la plus préconisée ainsi que celle d'une surveillance plus accrue pour la population à risque. Alors que les conditions de travail ne sont que peu critiquées, le demande de soutien auprès des communes est accrue chez les Médecins.

EMS : Majoritairement, la mise en place de systèmes d'aération est l'adaptation la plus sollicitée ainsi que des adaptations architecturales en lien avec la volonté d'améliorer l'isolation thermique à l'aide de barrières physiques. Il est à noter que plusieurs adaptations concernant la tenue vestimentaire, la communication, le stockage ainsi que l'eau et l'alimentation ont également été formulées mais de manière plus sporadiques. La carence de communication de la part du service de la santé publique a été soulevé par plusieurs EMS alors que les conditions de travail ainsi que l'importance de la préparation des périodes de canicule n'ont été relevées qu'une seule fois.

INFIRMIER·E·S INDÉPENDANT·E·S : Les adaptations organisationnelles, telles que l'adaptation des horaires et l'augmentation des visites et appels téléphoniques à domicile, sont les mesures qui ont été reportées le plus souvent. Les Infirmier·e·s indépendant·e·s ont rapporté une pénibilité des conditions de travail (trajets en voiture) ainsi qu'une carence de communication de la part du service de la santé publique ainsi que des institutions elles-mêmes.

PHARMACIEN·NE·S : La mise en place de systèmes d'aération est l'adaptation la plus préconisée ainsi que celle des conditions de stockage. Il est noté que les Pharmacien·ne·s ont également soulevé l'importance de la préparation pour les périodes de canicule.

SERVICES D'URGENCE : Dans ce groupe, une adaptation au niveau de la communication en général est fortement plébiscitée ; sont mentionnés également la mise en place de systèmes d'aération, le souhait d'adaptations architecturales et organisationnelles. Plusieurs critiques ont été formulées concernant les conditions de travail. Des témoignages de températures extrêmes dans des lieux de soins ont été recueillis.

Résultat de l'enquête canicule

CONCLUSIONS

Avec les résultats de l'enquête auprès des partenaires de la santé, le service cantonal de la santé publique retire un grand nombre d'informations utiles.

L'impact global de cet épisode de canicule de sept jours sur la santé de la population peut être qualifié de significatif. Il faut relever que la probable surmortalité y relative n'a pas encore été publiée par l'OFSP. L'impact inattendu sur la santé psychique a été souligné.

L'enquête confirme la nécessité pour les autorités de transmettre des messages d'alerte; ceux-ci pourraient cependant être plus précis et mieux ciblés.

L'impact de la canicule sur les structures de la santé a été non négligeable et des adaptations doivent être mise en place dans plusieurs domaines : architectural, technique, organisationnel etc...

L'adaptation des traitements médicamenteux pendant les périodes de canicules devrait être une préoccupation nouvelle à prendre en considération par les différentes sociétés médicales vu la complexité des messages à transmettre et les difficultés de mise en œuvre individuelles.

Les professionnels de la santé ont aussi un rôle à jouer pour sensibiliser les responsables politiques de la nécessité de prendre des mesures afin de protéger la santé publique contre les effets néfastes des canicules sur la santé de la population.



LES ÉCHOS DU RHNe

LE DÉPARTEMENT DE PÉDIATRIE ACCRÉDITÉ EN NÉONATOLOGIE (NIVEAU IIB)

Le service de néonatalogie du département de pédiatrie a été recertifié (niveau IIB) par le comité d'accréditation des unités de néonatalogie (CANU) de la Société suisse de néonatalogie le 14 avril dernier. Cette reconnaissance permet à l'unité de continuer à prendre en charge au sein du RHNe des prématurés dès 32 semaines de gestation et de plus de 1250 grammes de poids de naissance. Les soins prodigués par une équipe interprofessionnelle (médecins, infirmières, aides infirmières et ASSC, secrétariat et personnel d'intendance) et l'approche multidisciplinaire (pédiatrie, obstétrique/sages-femmes, radiologie, physiothérapie, service social) permettent d'assurer les standards de qualités requis pour cette certification. Le service dispose de 10 lits pouvant accueillir les patients nouveau-nés, dont 4 places de niveau soins intermédiaires avec notamment la possibilité de soutien ventilatoire non invasif.

La prochaine évaluation sera réalisée en 2025.

LE SERVICE DES SOINS INTENSIFS RECERTIFIÉ TROIS FOIS



Le service des soins intensifs mené par le **DR DUMENG DÉCOSTERD** (à gauche sur la photo, médecin chef de service) et Hadil Eddaoui (infirmier chef d'unité de soins) a été recertifié pour 5 ans par la Société Suisse de Médecine intensive (SSMI). Cette certification est essentielle pour le RHNe, car elle permet la prise en charge des patient-e-s les plus critiques dans ce service, qui assure également une fonction de soins intermédiaires pour le site de Pourtalès.

Le service dispose de 10 lits (en dehors des vagues Covid de 2020 et 2021 qui avaient nécessité une adaptation majeure du dispositif). Les soins sont assurés par une équipe interprofessionnelle médico-soignante spécialisée, avec la présence 24h/24 de médecins intensivistes seniors depuis mars 2020 et un respect des exigences concernant le taux d'infirmiers experts en soins intensifs disposant d'une formation post-diplôme spécifique de 2 ans. S'y ajoutent des infirmiers diplômés, des aides soignants et ASSC, des physiothérapeutes disposant

d'une formation spécifique en ventilation, un secrétariat et du personnel d'intendance. Sans compter les nombreuses collaborations interdisciplinaires, tant médicales que paramédicales.

Le service vient également d'être recertifié en catégorie B (18 mois) par l'Institut suisse de la formation médicale (ISFM), après un renforcement de la formation médicale spécifique mené par **DR GAËL GOSTELI** (à droite sur la photo, médecin chef adjoint coordinateur de la formation postgrade en médecine intensive) et l'ensemble des médecins cadres du service.

Enfin, le service est aussi reconnu par le centre de formation de l'HFR comme centre de formation pratique des futurs infirmiers experts en soins intensifs, reconnaissance qui est renouvelée tous les 2 ans sous la responsabilité de Marie-Anne Becker (coordinatrice pour la formation EPD ES en SI/SC).

LE RHNE RENFORCE SON POSITIONNEMENT À LA POINTE DANS LE TRAITEMENT DES CANCERS

Avec l'acquisition d'un nouvel accélérateur linéaire (LINAC), opérationnel depuis le 11 juillet dernier, le service de radio-oncologie du site de La Chaux-de-Fonds dispose d'une technologie de dernière génération pour la prise en charge des patient-e-s atteint-e-s d'un cancer.

Après quinze ans de bons et loyaux services, le Synergy a laissé sa place à l'Ethos, un LINAC à la pointe de la technologie. La machine cible de manière encore plus précise les tumeurs, épargnant ainsi davantage les organes voisins : « Ce dispositif permet de diminuer les effets secondaires de nos traitements, qui seront ainsi mieux tolérés par nos patients », se réjouit le PD Dr Berardino De Bari, médecin-chef du service de radio-oncologie.



De plus, dès le mois d'octobre, Ethos délivrera des traitements de radiothérapie adaptative : « L'anatomie du patient mais aussi la forme et la taille de sa tumeur peuvent se modifier au fil du temps. Ces changements impliquent la réalisation quotidienne et directement sur la machine, d'un nouveau scanner, d'un nouveau contourage de la tumeur et d'un plan de traitement adapté à la nouvelle anatomie et à la nouvelle situation oncologique. Ethos pourra faire ce travail online, juste avant d'administrer les rayons X. C'est la garantie d'une précision millimétrique et d'un traitement sur-mesure, jour après jour », indique le radio-oncologue.

Le second LINAC du service, l'Agility, sera remplacé en juin 2024 par un Truebeam, davantage dédié aux traitements de radiothérapie stéréotaxique. Cette technologie permet de délivrer plus de doses de manière extrêmement ciblée en un nombre réduit de séances.

Par ailleurs, le département d'oncologie du RHNe, qui regroupe les services d'oncologie-hématologie et de radio-oncologie, a récemment obtenu une recertification pour le label de qualité Swiss Cancer Network (SCN), attribué une première fois en 2020 par la Société suisse d'oncologie médicale (SSOM) : « Nous sommes très heureux de recevoir une nouvelle fois cette reconnaissance, se réjouit la PD Dre Alix Stern, cheffe du département d'oncologie. Ce label prouve une nouvelle fois la qualité et l'étendue de l'offre de prise en charge des patients au sein d'un service bien structuré et d'une équipe dynamique, expérimentée et motivée. »

LE PROF SAUVAIN À LA TÊTE DU DÉPARTEMENT DE CHIRURGIE



Le Prof **MARC-OLIVIER SAUVAIN** a pris la tête du département de chirurgie le 1er septembre dernier. Médecin-chef du service de chirurgie, il a succédé au Prof Marc Worreth. A 62 ans, ce dernier souhaitait reprendre une activité clinique plus importante avant son départ à la retraite.

Le Prof Marc-Olivier Sauvain a rejoint le RHNe en février 2017, tout en conservant un pourcentage de son activité au CHUV, à Lausanne. Après des études de médecine à Neuchâtel et Genève, il a poursuivi sa formation à l'EPFL où il décroche un doctorat en biotechnologie et génie biologique en 2009. Il effectue ensuite sa formation chirurgicale à l'Hôpital universitaire de Zurich, puis rejoint le CHUV où il obtient son titre approfondi en chirurgie viscérale en 2017. Au RHNe, il est responsable du service de chirurgie générale et du programme ERAS qui a fêté son 1000ème patient en début d'année. Il a développé des collaborations fructueuses avec le service de pneumologie du RHNe et le service de chirurgie thoracique du CHUV afin de maintenir la chirurgie thoracique au RHNe.

Son activité scientifique lui a permis d'obtenir un Privat docent en 2021 puis d'être nommé Professeur titulaire de la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne en 2022. Cette nomination est octroyée en fonction de la qualité de l'activité clinique et académique des médecins retenus. Elle souligne l'excellence de la prise en charge chirurgicale du Prof Sauvain, mais aussi la grande qualité de sa formation pré et postgraduée. Il possède également un CAS en management de la santé obtenu à l'Université de Saint-Gall et un diplôme interuniversitaire d'oncologie médico-chirurgicale délivré par l'Université Paris Cité.

Le Conseil d'administration et le Collège des directions du RHNe remercient chaleureusement le Prof Marc Worreth pour son apport au RHNe et ses multiples réalisations dans sa fonction de chef du département de chirurgie : mise en place de toutes les filières chirurgicales, attractivité de la formation, centre de l'obésité certifié et de multiples partenariats avec les hôpitaux universitaires. Ils se félicitent également de sa disponibilité pour poursuivre son engagement au sein de notre institution.

NOUVEAU MANDAT DE RÉADAPTATION PULMONAIRE POUR LE RHNe

Depuis le 7 août dernier, le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) dispose d'une nouvelle unité de réadaptation pulmonaire stationnaire, intégrée sur son site de La Chaux-de-Fonds. Jusque-là, seul l'Hôpital du Valais (HVS) bénéficiait d'un mandat pour cette prestation.

Le Conseil d'Etat a décidé en mai 2021 d'octroyer ce nouveau mandat à RHNe afin de rendre cette prise en charge accessible dans un périmètre régional et de répondre aux besoins des personnes souffrant de « Covid longs ». Cette décision permet ainsi à l'institution neuchâteloise de compléter son mandat de réadaptation ambulatoire, réalisée en collaboration avec la Ligue pulmonaire neuchâteloise.

CALENDRIER MÉDICAL DU CANTON DE NEUCHÂTEL

RHNe - POURTALES

DÉPARTEMENT DE CHIRURGIE

Colloques à la salle 3110 le mardi de 8h15 à 9h00 (sauf la pathologie à l'INAP).

Renseignements auprès du secrétariat de Chirurgie, tél. 032 713 35 23

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE

- Cours de formation post-graduée et continue en médecine interne

Renseignements auprès du secrétariat du Prof J. Donzé : tél. 032 713 35 89, fax 032 713 58 32, mail secretariat.dmi@rhne.ch

Chaque mardi de 8h15 à 9h15

17.10.23 : A déterminer.

14.11.23 : Vasculite à ANCA : mise à jour.

21.11.23 : Cholangiopathies auto-immunes.

28.11.23 : Le cancer pulmonaire : prise en charge.

05.12.23 : A déterminer.

12.12.23 : Impact du réchauffement climatique sur la santé humaine.

19.12.23 : Transitions des soins.

- Demi-journées de formation continue à l'auditoire (4^e étage) en présentiel et en visioconférence. Un jeudi par mois de 8h30 à 12h00.

Renseignements : Dr Gregor John, tél. 032 967 28 70

Jeudi 12.10.23 : Pas de DJFC.

Jeudi 14.12.23 : Médecine du sport.

DÉPARTEMENT DE PÉDIATRIE

- Colloques à l'Auditoire 4110 (4^e étage) à 8h15 les mercredis

Renseignements auprès du PD Dr B. Laubscher tél. 079 559 44 16

Programme non encore établi.

SERVICE DE NEUROLOGIE

- Colloques à la salle «Le Celier», 1^{er} sous-sol, à Pourtalès, de 18h00 à 19h00

Organisation, contact et inscription : Dr P. Olivier, tél. 032 919 51 50, fax 032 967 23 49, mail philippe.olivier@rhne.ch

Programme non encore établi.

DÉPARTEMENT DE GYN.-OBSTÉTRIQUE

Renseignements auprès du secrétariat du Dr Y. Brünisholz, tél. 079 559 44 61

SERVICE D'ORTHOPÉDIE ET TRAUMATOLOGIE

Colloques : salle N° 3113 de 7h30 à 8h00

Renseignements auprès de Mme Mylène Deleury, tél. 079 559 49 79



RHNe - LA CHAUX-DE-FONDS

DÉPARTEMENT DE CHIRURGIE

Colloques à la salle de conférence 4.274 (4^e étage) le mercredi de 17h00 à 18h00 (sauf la pathologie à la salle polyvalente au 2^e étage)

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE

Colloques de spécialités en visioconférence avec l'auditoire de Pourtalès, à la salle de colloque de médecine du 7^e étage (763).

Formation post-graduée en médecine interne. Chaque mardi de 8h15 à 9h15.

Demi-journée de formation continue, à la salle polyvalente (2^e étage), en présentiel et en visioconférence un jeudi par mois, de 08h30 à 12h00.

Renseignements auprès du Dr Hervé Zender, tél. 032 967 27 33.

Jeudi 28.09.23 : Don d'organes, directives anticipées.

Jeudi 26.10.23 : Traitement de l'insuffisance cardiaque, cardiologie, prévention lipides.

Jeudi 23.11.23 : MST, variole du singe.

DÉPARTEMENT DE GÉRIATRIE, RÉADAPTATION ET SOINS PALLIATIFS (DGRSP)

• Formations à la salle de colloque, 9^e (923) le Journal Club le jeudi de 11h30 à 13h et le lundi de 13h à 14h00

Informations : meggie.tripet@rhne.ch

Jeudi 19.10.23 : 10 ans du DGRSP, demi-journée académique du département de gériatrie, réadaptation et soins palliatifs, RHNe Pourtalès - Auditoire.

RHNe - LE LOCLE

Renseignements auprès du secrétariat du Dr E. Aganovic, DGRSP, tél. 032 933 61 90

RHNe - VAL-DE-RUZ, MPR

• Colloques : Salle polyvalente, le mercredi de 08h00 à 09h00.

Renseignements auprès du Dr Michel Hunkeler, tél. 032 854 45 26

Mercredi 27.09.23 : Présentation « Groupe AVC » et consultation post-AVC.

HÔPITAL DE LA PROVIDENCE

Renseignements auprès du secrétariat, tél. 032 720 30 30

CENTRE NEUCHÂTELOIS DE PSYCHIATRIE

Renseignements auprès du bureau de formation du CNP, E-mail: formation@cnp.ch, tél. 032 755 17 24, fax 032 755 12 75

CNP - CENTRE D'URGENCES PSYCHIATRIQUES (CUP)

Formation en psychiatrie de liaison et urgences psychiatriques dispensée à l'Hôpital Neuchâtelois – Site de Pourtalès, Auditoire 4^e étage, de 14h00 à 15h30

Renseignements auprès de Patricia Flückiger, 032 755 15 19, patricia.fluckiger@cnp.ch

CNP - PSYCHIATRIE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

Renseignements auprès du secrétariat médical du CNPea, tél. 032 755 23 14 ou ea-ln.ca@cnp.ch

CNP - PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

Renseignements auprès de Mme Valérie-Anne Turansky ou Sarah Mascle, tél. 032 755 17 19, valerie-anne.turansky@cnp.ch

<https://www.cnp.ch/pages-speciales/detail-actus/detail/update-5eme-edition/>

CENTRE NEUCHÂTELOIS DE PSYCHIATRIE - PSYCHIATRIE DE L'ÂGE AVANCÉ

Renseignements auprès de Mme Marise Guignier, tél. 032 843 21 25, marise.guignier@cnp.ch

CERFASY - NEUCHÂTEL

Ruelle Vaucher 13, 2000 Neuchâtel | Pour plus d'informations, consulter le site www.cerfasy.ch/seminaire | Renseignements au tél. 032 724 24 72

Séminaire 13.11.23 : Parler de sexualité, une intrusion dans leur intimité ?

FONDATION NEUCHÂTEL ADDICTIONS

Rue des Fausses-Brayes 5, 2000 Neuchâtel | Renseignements au 032 886 86 00

PERMANENCE VOLTA

Numa-Droz 187, 2300 La Chaux-de-Fonds

Rencontres (Lunch-Meeting) médicales, chaque 2^e mardi du mois : 12h15 > 13h45

Organisation et renseignements : Dr Réza Kehtari, tél. 079 214 41 44

IMAGERIE

Centre d'imagerie médicale CIM SA, Rue Neuve 16, 2300 La Chaux-de-Fonds

programme des colloques de l'automne 2023

Jedi 26.10.23 – de 7h30 à 8h30 : Casuistique | Iconographie neurologique. Intervenant: Dre Pascale Moury

Jedi 30.11.23 – de 7h30 à 8h30 : Casuistique | Arthrite psoriasique. Intervenant: Dr Matthieu Grange

HOMMAGE À NOS MEMBRES DÉCÉDÉS



- Dr Jean-François ENRICO | décédé le 02.05.2023

- Dr Jean-Claude CLEMENCON | décédé le 22.08.2023

- Dr Michel PELLATON | décédé le 31.08.2023